

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 5 juillet 2024



ID : 014-211401815-20240624-DELIB20240611-DE

Exécutoire le 5 juillet 2024



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 20 Votants : 24	<b>Séance du 24 juin 2024</b>
Date de la convocation : 18 juin 2024	
<b>Delib20240611</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### **Présents :**

M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### **Pouvoirs :**

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à M. Pierre JUNQUA  
M. Didier LIZORET à M. Jean-Marie GUILLEMIN  
Mme Fabienne MOREL à Mme Isabelle GERME  
Mme Claude FRÉMIN à M. MZARI-ROSSI.

### **Absent excusé :**

M. Florent ANDRÉ.

### **Secrétaire :**

Madame Isabelle GERME, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 5 juillet 2024



ID : 014-211401815-20240624-DELIB20240611-DE

Exécutoire le 5 juillet 2024

**Delib20240611**

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 160 € au Comité de Jumelage Belge Cormelles le Royal – Libramont-Chevigny**

Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN explique que Madame Pascale BOURSIN, Maire-Adjointe, a accompagné la délégation cormelloise du Comité de jumelage Cormelles le Royal – Libramont-Chevigny, en Belgique lors du week-end de l'ascension.

Malheureusement nous n'avions pas été prévenus qu'il était prévu de fêter les 10 ans de la signature officielle de la Charte de Jumelage. Madame BOURSIN a donc demandé aux représentants du Comité de Jumelage de bien vouloir acheter un cadeau (un olivier) pour le compte de la Commune, sur place.

Il est proposé de rembourser le Comité de Jumelage Cormelles le Royal – Libramont-Chevigny en lui attribuant une subvention exceptionnelle à hauteur des frais engagés.

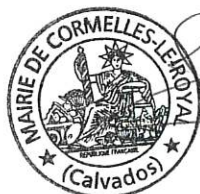
Où cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 160 € au Comité de Jumelage Cormelles le Royal – Libramont-Chevigny.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 26 juin 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN